

PIÈCE 2.

CATÉGORIES DE PRÊTS ET D'EMPRUNTEURS AUX TERMES DES LOIS
NATIONALES RELATIVES À L'HABITATION

Échelle du revenu des emprunteurs (en dollars)	POURCENT DES EMPRUNTEURS						
	1954	1955	1956	1957		1958	
				Prêts autres que les prêts d'agence	Prêts d'agence	Premier trimestre	
						Prêts autres que les prêts d'agence	Prêts d'agence
Moins de 3,000.....	0.9	1.0	0.4	0.1	0.1	0.2	0.3
de 3,000 à 3,999.....	20.6	22.5	15.4	6.0	11.3	5.7	15.4
de 4,000 à 4,999.....	37.9	36.4	35.2	29.1	46.3	26.6	43.7
de 5,000 à 5,999.....	20.1	20.3	24.0	27.7	25.8	27.3	23.1
de 6,000 à 6,999.....	10.1	9.6	11.8	16.9	9.5	18.3	9.8
de 7,000 à 7,999.....	4.6	4.3	5.9	8.7	3.9	9.5	3.4
de 8,000 à 8,999.....	2.4	2.2	2.8	4.6	1.3	5.0	1.7
de 9,000 à 9,999.....	1.1	1.1	1.4	2.2	0.5	2.3	0.8
10,000 et plus.....	2.3	2.6	3.0	4.7	1.3	5.1	1.8
Total.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Nombre d'emprunteurs.....	26,982	47,728	47,593	29,997	2,269	3,890	3,498
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenu moyen des personnes qui demandent un prêt....	4,962	5,023	5,312	5,857	5,026	5,962	5,036
Revenu moyen des familles...	5,382	5,442	5,784	6,356	5,595	6,313	5,700
Païement initial moyen ⁽¹⁾	3,084	2,773	3,217	3,929	2,461	3,694	2,263
Montant moyen des prêts ⁽²⁾ ...	9,344	10,022	10,352	10,960	10,108	11,630	10,799
Prix moyen des habitations ⁽³⁾ ...	12,335	12,598	13,366	14,674	12,370	15,096	12,850
Moyenne du rapport entre le service de la dette et le revenu.....	18.2	18.6	18.3	18.5	19.7	19.4	20.9

Source: Société centrale d'hypothèques et de logement.

- (1) Prêts aux institutions seulement.
(2) Y compris les prêts d'agence.
(3) Revenu du chef de famille seulement. Le revenu des personnes à charge n'est pas compris.
(4) Calculé sur la différence entre le coût estimatif moyen ou le prix de vente des constructeurs et les montants moyens du prêt. On a prévu un montant approprié pour la prime d'assurance hypothécaire.
(5) A compter de 1954, le montant du prêt comprend la prime d'assurance hypothécaire.
(6) Pour les propriétaires qui demandent un emprunt, le prix moyen est le prix calculé par l'emprunteur, tandis que pour les acheteurs, le prix de vente réel sert de base au calcul. La prime d'assurance hypothécaire est comprise.